

## **Bibliothèques et personnel des Maisons Pour Tous - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

**M. NACHIN :** Je serai très bref, contrairement à mon ami PINARD tout à l'heure (protestations), mais je persiste à dire et à penser que les interpellations en fin de séance, c'est vraiment très très pratique au moment où les gens sont prêts à partir, où ils commencent déjà à ranger leurs affaires. Nous avons demandé lorsqu'on a établi le règlement intérieur que les interpellations puissent avoir lieu pendant une demi-heure au début des séances, vous vous êtes bien gardé de donner suite à notre demande.

Donc, je disais que les bibliothécaires, enfin il y a un malaise très général qui existe au niveau des personnels de prévention et qui s'est manifesté au mois de septembre par la démission de deux éducateurs de Planoise, un malaise très général dans les bibliothèques puisque les bibliothécaires se sont mis en grève à 98 %. Des demandes vous ont été présentées Monsieur le Maire, auxquelles pour l'instant il n'y a pas eu de réponse puisque ces personnels ont décidé de reconduire leur grève, et ont déposé un préavis de grève pour mercredi prochain.

Alors leurs revendications, vous les connaissez sans doute ; ils demandent la création de cinq postes de bibliothécaires en tout. En ce qui concerne la Maison de Quartier de Montrapon, ils demandent deux postes de bibliothécaires supplémentaires, deux postes d'animateur jeunes, l'ouverture d'un local spécifique pour les jeunes et la réparation immédiate des dégradations quand elles se produisent, c'est-à-dire tout cela suppose du personnel, tout cela suppose des moyens. Alors j'aimerais savoir quelle est la réponse que vous faites au problème qui est posé par cette grève massive des bibliothécaires et des animateurs de prévention ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Dans une Municipalité, il y a donc le Conseil qui est chargé de suivre un certain nombre de questions et il y en a d'autres qui relèvent de la stricte compétence du Maire, notamment en matière de personnel, donc en matière de grève. Mais puisque M. NACHIN souhaite avoir des explications complémentaires, je vais en donner quelques-unes ; dans cet épi-phénomène de grève du personnel des bibliothèques, nous avons déjà reçu à plusieurs reprises les représentants des syndicats, et même les grévistes et j'ai demandé aux Adjoints qui ont en charge ce secteur, c'est-à-dire à Bernard LIME et à Raymond JEANNIARD de suivre de près les propositions qui sont faites.

Alors, ce soir je ne peux pas répondre à M. NACHIN en lui disant qu'on va créer ces cinq postes demain matin. Vous savez que, et vous l'avez pratiquement tous réclamé, sauf peut-être les Verts c'est vrai qui n'ont pas toujours de l'équilibre budgétaire des notions bien précises, nous avons souhaité réduire cette année encore de 15 postes le nombre d'emplois dans le personnel de la Ville. Cela peut provoquer c'est vrai ici ou là parfois quelques difficultés avec le personnel.

En tout cas, nous en avons encore parlé en Municipalité tout à l'heure. L'Adjoint qui a en charge le personnel des bibliothèques va rencontrer les représentants du personnel demain et nous allons nous efforcer, c'est vrai qu'il l'a dit tout à l'heure, la lecture publique est l'une de nos priorités, alors nous allons essayer à court terme, à moyen et long terme de mettre en place les moyens qui correspondent à cette politique.

Mais dans l'immédiat il n'est pas question de dire le personnel s'est mis en grève ; il réclame tant de postes on va lui donner satisfaction. Je crois qu'il faut aller au-delà plus en profondeur et s'il y a vraiment un malaise qui correspond à des moyens insuffisants tant en matériel, personnel, surfaces, etc. nous nous engageons à étudier cela et à répondre aux aspirations du personnel dans les travaux qui sont les siens.

Donc, voilà où nous en sommes avec ce personnel des bibliothèques. Alors c'est vrai que M. NACHIN a le souci de saisir au vol toutes les questions qui peuvent être évoquées précédemment dans la presse et qui concernent le Maire ou la Municipalité pour nous les renvoyer au Conseil Municipal suivant. C'est une méthode qu'il utilisera encore jusqu'à la fin de ce mandat mais je pense que ce soir je ne peux que répondre cela à M. NACHIN.

En tout cas nous nous soucions de la lecture publique, nous nous soucions du personnel et des conditions de travail du personnel et je crois que s'ils ont été quelque peu mal reçus par le Maire, ce n'est pas une marque de mépris, c'est tout simplement parce que c'est une méthode de dialogue que je n'accepte pas. On ne force pas le Maire au moment où on décide à venir à 50, 60 ou davantage, à discuter. Le Maire a un emploi du temps chargé et il n'est pas là pour répondre immédiatement à des aspirations ponctuelles même si elles sont légitimes. Il y a pour cela une procédure à utiliser qui n'est pas lourde du tout. On est en contact constant avec le personnel et avec ses représentants et nous le faisons, j'allais dire quotidiennement, à condition que chacun y mette les formes. Quand on ne met pas les formes avec moi, eh bien je réponds en mettant moins de forme que d'habitude. C'est pareil avec vous Monsieur TOURRAIN ! quand vous mettez les formes, je réponds agréablement mais quand vous commencez un petit peu au-delà des limites habituelles de la courtoisie, eh bien nous montons un petit peu d'un ton pour vous répondre de la même façon, mais je sais que nous sommes maintenant de vieux habitués de cette assemblée. Vous êtes habitué à votre place d'opposant, moi je suis habitué à la place que je tiens ici, et ça n'est pas demain que les choses vont changer !

Dont acte.